



SRL MONS-SYNDIC
RÉSIDENTE DU RIEU, 48
B-7030 SAINT-SYMPHORIEN
TÉL. 065/35 40 81
secretariat@mons-syndic.be
Num. IPI : 505111

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24/09/2024 À 18:00

**60707 - LE VAUBAN (0875750543)
RUE DE LA TANNERIE, 5 ET 7
7000 MONS**

Lieu de l'assemblée : Van der Valk (Congrès Hôtel Mons)
Avenue Mélina Mercouri , 7
7000 Mons

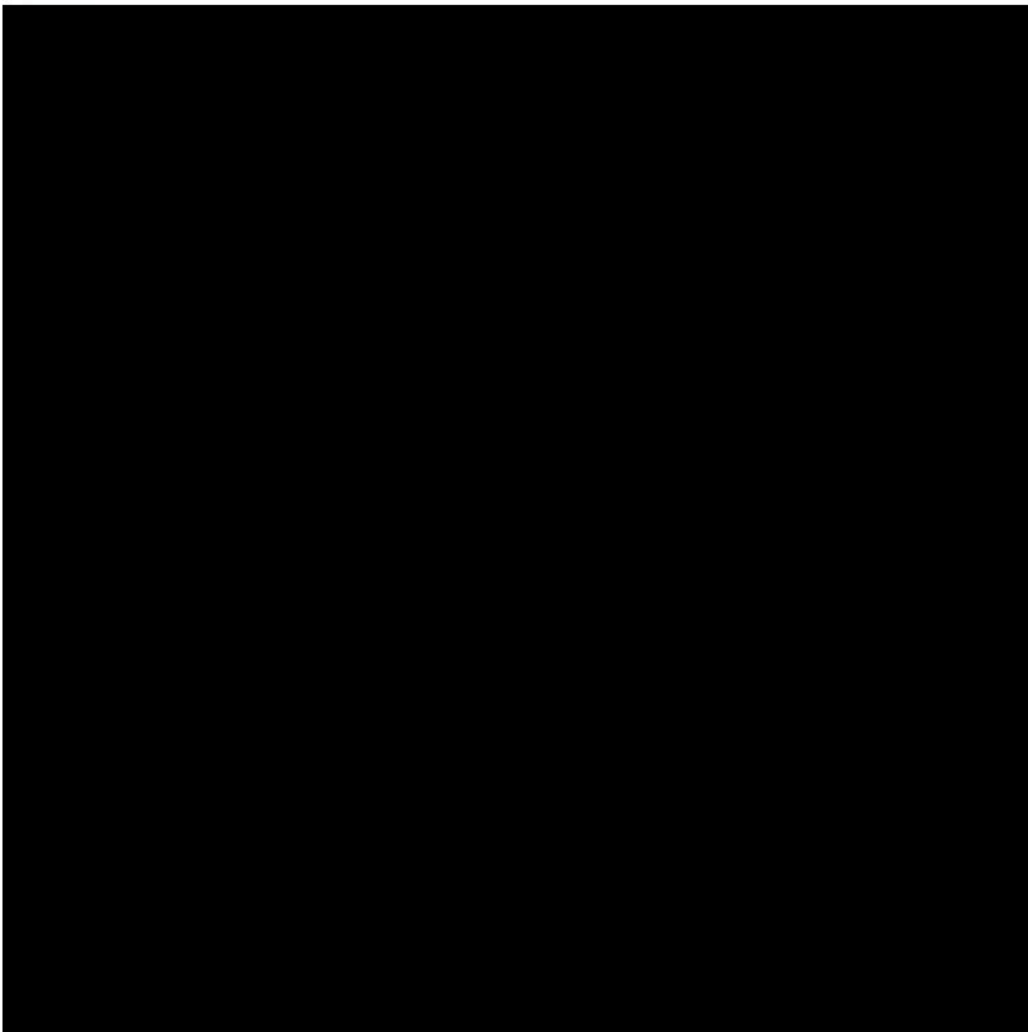
Procès verbal

Sur convocation du syndic, SRL Mons-Syndic, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

40 copropriétaires sur 74 totalisant 6 075,00 / 10 000,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:00 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :



Ne s

tités

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE: MONSIEUR HANARD

Monsieur Hanard est élu président de la séance.

Majorité absolue	Oui	6 075,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 075,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



2. ACCORD POUR QUE LE SYNDIC SOIT LE SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE

Le syndic est élu secrétaire.

Majorité absolue	Oui	6 075,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 075,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. APPROBATION DES COMPTES

Majorité absolue	Oui	6 009,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 009,00	-
	Abstentions	66,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. QUITUS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (MADAME HURTEUX)

Majorité absolue	Oui	5 876,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 876,00	-
	Abstentions	199,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. RENOUVELLEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (MADAME HURTEUX)

Majorité absolue	Oui	5 876,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 876,00	-
	Abstentions	199,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



6. QUITUS DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	6 075,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 075,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. RENOUELEMENT DE MADAME DEGARDIN AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	5 876,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 876,00	-
	Abstentions	199,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. RENOUELEMENT DE MONSIEUR BLONDEAU AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	6 075,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 075,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. RENOUELEMENT DE MONSIEUR GILAIN AU CONSEIL DE CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	5 876,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 876,00	-
	Abstentions	199,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



10. RENOUELEMENT DE MONSIEUR GRANATA AU CONSEIL DE CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	5 876,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 876,00	-
	Abstentions	199,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. PROPOSITION POUR REJOINDRE LE CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Personne ne souhaite rejoindre le conseil de copropriété. La question n'est donc pas soumise aux votes.

12. QUITUS AU SYNDIC

Majorité absolue	Oui	6 075,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 075,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. DÉTERMINATION DU BUDGET POUR LE NOUVEL EXERCICE : PROPOSITION D'APPELER 220.000 €

Majorité absolue	Oui	4 483,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	4 483,00	-
	Abstentions	1 592,00	-
Non			
Abstention	(A l'attention de) Province du Hainaut (NEW)		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. DÉTERMINATION DU MONTANT À APPELER POUR LE FONDS DE RÉSERVE : PROPOSITION D'APPELER 50.000 €

Majorité absolue	Oui	4 483,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	4 483,00	-
	Abstentions	1 592,00	-
Non			
Abstention	(A l'attention de) Province du Hainaut (NEW)		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.




15. ACCORD SUR LE DEVIS DE SCHINDLER (TRAVAUX SUR L'ASCENSEUR DU N°5) : 20.023,40 € TVAC

Majorité des 2/3	Oui	5 810,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 810,00	-
	Abstentions	265,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. POUR LES TRAVAUX DE L'ASCENSEUR (N°5), ACCORD POUR UTILISER LE FONDS DE RÉSERVE ? SI VOUS RÉPONDEZ NON À CETTE QUESTION, UN APPEL DE FONDS SPÉCIFIQUE SERA ENVOYÉ.

Majorité absolue	Oui	5 962,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 962,00	-
	Abstentions	113,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. MODIFICATION DU R.O.I. : ACCORD POUR AUTORISER LA LOCATION D'UN GARAGE/EMPLACEMENT DE PARKING À UNE PERSONNE EXTÉRIEURE, NON RÉSIDENTE ?

Majorité absolue	Oui	2 176,00	36,43 %
	Non	3 797,00	63,57 %
	Voix exprimées	5 973,00	-
	Abstentions	102,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

18. DEMANDE DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ : DONNEZ-VOUS VOTRE ACCORD POUR RÉSILIER LE CONTRAT DE MARÉCHAL SERVICE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ MS CHAUFFAGE SRL ?

Majorité absolue	Oui	5 803,00	98,39 %
	Non	95,00	1,61 %
	Voix exprimées	5 898,00	-
	Abstentions	177,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

19. LORSQU'IL EST NÉCESSAIRE, LE SYNDIC EST AUTORISÉ À DÉMONTER LE PLAFOND DES SALLES DE BAINS POUR AVOIR ACCÈS AUX TUYAUX DE DÉCHARGES AFIN D'EFFECTUER UN DÉBOUCHAGE ET/OU UN NETTOYAGE DE LA CANALISATION JUSQU'À L'ÉGOÛT

La question implique évidemment la remise en état des lieux.

Majorité absolue	Oui	5 898,00	98,89 %
	Non	66,00	1,11 %
	Voix exprimées	5 964,00	-
	Abstentions	111,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

20. ETES-VOUS D'ACCORD POUR QUE LE COPROPRIÉTAIRE EN DÉFAUT DE PAIEMENT (APPEL DE FONDS ET SOLDE REPORTÉS) PRENNE À SA CHARGE LES FRAIS JURIDIQUES NON COUVERTS (AVOCATS, HUISSIERS, PROCÉDURE, ...) LIÉS À LA RÉCUPÉRATION DES FONDS ?

Majorité absolue	Oui	6 009,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 009,00	-
	Abstentions	66,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

21. ETES-VOUS D'ACCORD DE DISPOSER D'UN ESPACE SÉCURISÉ VOUS DONNANT LA POSSIBILITÉ DE CONSULTER LES DOCUMENTS LIÉS À VOTRE COPROPRIÉTÉ ?

Majorité absolue	Oui	5 800,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 800,00	-
	Abstentions	275,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

22. RENOUELEMENT DU MANDAT DE GESTION DE MONS-SYNDIC

Majorité absolue	Oui	5 800,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 800,00	-
	Abstentions	275,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Le syndic posera la question l'année prochaine de savoir si les copropriétaires souhaitent recevoir la convocation d'AG par mail.

Le Président

Monsieur Hanard Raoul

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'H' and a cursive 'anard'.

Le Secrétaire

M. Navez Pierre

A stylized handwritten signature in blue ink, featuring a large 'N' and a cursive 'avez Pierre'.